## **COUR SUPÉRIEURE**

"Chambre commerciale"

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No:

500-11-057535-193

DATE: Le 01 octobre 2025

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Me PATRICK GOSSELIN

REGISTRAIRE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

HABITATIONS KNIGHTSBRIDGE INC.

Faillie

et

RICHTER INC.

Syndic

## JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- [1] **LA COUR**, saisie de la demande de libération de RICHTER INC., syndic des biens de HABITATIONS KNIGHTSBRIDGE INC., faillie;
- [2] VU la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées:
- VU les dispositions de l'article 41(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité; [3]
- [4] ATTENDU que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;

## PAR CES MOTIFS:

[5] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagée la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la faillie.

/as

Me PATRICK GOSSELIN, registraire